



57^{ème} 
 Société de Gerontologie de l'Ouest et du Centre

Journées
 de FORMATION et de RECHERCHE
 de GÉRONTOLOGIE
 de l'Ouest et du Centre

12-13
 JUIN 2026
 ORLÉANS
 CENTRE DE CONFÉRENCES

Convention simplifiée de formation professionnelle (Article L. 6353-1 à 2 et R. 6353-1)

Entre les soussignés :

SGOC, Société de Gerontologie de l'Ouest et du Centre, Centre Hospitalier Saint-Nazaire, Centre de Gériatrie,
 11 Boulevard Charpak, BP 414, 44 600 Saint-Nazaire,
 déclaré comme organisme de formation sous le numéro : 52 4410373 44.

ci-après dénommé l'Organisme formateur d'une part

Et :

L'établissement :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél. :

ci-après dénommé l'Employeur

est conclue la convention suivante en application des dispositions de la partie VI du livre III du Code du Travail portant sur l'organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente.

ART. 1 La SGOC organise l'action de formation suivante :

- 1- Intitulé de la formation :
57^{èmes} Journées de formation et de recherche de Gerontologie de la SGOC
- 2- Objectifs :
Perfectionnement des connaissances et amélioration des pratiques professionnelles
- 3- Programme et méthodes :
Voir programme en annexe
Travail en conférences magistrales et communications orales et affichées
Travail en ateliers interactifs
- 4- Dates et durée :
12 et 13 juin 2026, soit deux jours
- 5- Lieu :
Orléans

ART. 2 Destinataires de la formation :

Prénoms et Noms du ou des Participants	Montant TTC

Cette convention doit obligatoirement être accompagnée du bulletin d'inscription individuel, annexé, ou d'une inscription individuelle en ligne sur le site <https://www.asconnect-evenement.fr/congres/societe-de-gerontologie-de-louest-et-du-centre-sgoc/>

ART. 3 Montant de l'inscription congressiste - 2 jours :
 En contrepartie de cette action de formation, l'Employeur s'engage à s'acquitter à réception de la facture, les frais de formation conformément aux montants stipulés ci-dessous :

	Tarif préférentiel jusqu'au 11 mai 2026	Tarif plein à partir du 12 mai 2026
Médecins	250 €	290 €
Paramédicaux	150 €	190 €
DES de Gériatrie (joindre un justificatif)	25 €	
Étudiants (joindre un justificatif)	30 €	35 €
Inscription dîner/soirée Congressiste	60 €	
Inscription dîner/soirée Accompagnant	60 €	

Les factures seront émises par la SGOC et réglées sur le compte bancaire du comité d'organisation local du congrès SGOC :
 - Par chèque à l'ordre de l'association SGOC Orléans 2026, à AS connect événement, MET, 1 rue Françoise Sagan, 44802 Saint-Herblain Cedex
 - Par virement : IBAN FR76 1551 9390 5700 0210 9430 596 / BIC CMCIFR2A
Indiquer impérativement comme référence lors de votre règlement par virement votre numéro de facture

- ART. 4** Seul le format présentiel est proposé dans le cadre de ce congrès.
- ART. 5** La présente convention prend effet à compter de sa signature par l'établissement pour la durée visée à l'article 1.
 Inexécution totale ou partielle de la convention : En cas d'inexécution totale ou partielle de la formation, l'Organisme Formateur doit rembourser au co-contractant les sommes indûment perçues de ce fait (article L. 6354-1 du Code du travail).
- ART. 6** Après le 11 mai 2026 : la totalité des frais d'inscription est dûe.
 Pour les personnes qui ne seront pas présentées au congrès, la totalité du montant des droits d'inscription sera facturée. Toute demande d'annulation ou de changement de nom doit être faite par écrit à l'adresse mail suivante : sdelbecq@asconnect-evenement.fr
- ART. 7** Si une contestation ou un différent n'a pas pu être réglé à l'amiable chaque partie demeurera maître de recourir aux procédures de droit commun.
- ART. 8** Les montants versés par l'employeur au titre de dédommagement ne pourront être imputés sur la participation au développement de la formation professionnelle, ni être pris en charge par un organisme collecteur agréé.
- ART. 9** La présente convention est à tamponner et signer et à retourner au secrétariat du Congrès de la SGOC
 AS connect événement, MET, 1 rue Françoise Sagan, 44802 Saint-Herblain Cedex

AS connect pour la SGOC

Fait à

Le

Signature
 précédée de la mention « lu et approuvé »

Pour le Directeur de l'établissement

Fait à

Le

Signature et cachet de l'établissement
 précédée de la mention « lu et approuvé »

